

**AVIS D'OUVERTURE  
DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL  
D'ADJOINT ADMINISTRATIF  
TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>e</sup> CLASSE**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée organise, au titre de l'année 2019, l'examen professionnel d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>e</sup> classe.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A CET EXAMEN :

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

L'examen professionnel est ouvert aux adjoints administratifs territoriaux ayant atteint le 4<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade au jour des épreuves.

- IMPORTANT : Les candidats peuvent être admis à subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'avancement de grade :
  - SOIT avoir atteint le 4<sup>ème</sup> échelon et compter au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade au 31 décembre 2020.

DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE ÉCRITE :

⇒ Le 14 mars 2019 à LA CHAIZE LE VICOMTE.

PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

Les dossiers de candidature pourront être téléchargés du 6 novembre 2018 au 28 novembre 2018 directement sur le site internet du Centre de Gestion : [www.maisondescommunes85.fr](http://www.maisondescommunes85.fr) ou dans les locaux du Centre de Gestion de la Vendée par le biais d'une préinscription sur la borne Internet prévue à cet effet.

En cas d'impossibilité de se préinscrire par internet, une demande par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) pourra être effectuée : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom et adresse du demandeur, numéro de téléphone, adresse e-mail au Centre de Gestion de la Vendée - 65 rue Kepler, CS 60239, 85006 LA ROCHE SUR YON CEDEX. Tout pli insuffisamment affranchi sera refusé.

Un dossier de préinscription sera alors envoyé.

Ces préinscriptions ne seront considérées comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion de la Vendée, du dossier imprimé à l'issue de la préinscription. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

⇒ 6 décembre 2018 (\*) ou jusqu'à 17 H 30 en cas de dépôt sur place

Tous les dossiers postés ou déposés après le 6 décembre 2018, insuffisamment affranchis, faxés ou transmis par messagerie électronique, photocopiés ou recopiés seront refusés. Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (perte, retard ...) entraînera un refus d'admission à concourir.

Les dossiers incomplets et déposés avant le 6 décembre 2018 devront être complétés avant le début de la première épreuve.

(\*) (le cachet de la poste faisant foi)

Aucune demande de dossier ne sera acceptée par téléphone

Centre de Gestion de la Vendée  
65 rue Kepler  
C.S. 60239  
85006 LA ROCHE SUR YON CEDEX  
[www.maisondescommunes85.fr](http://www.maisondescommunes85.fr)

⇒ Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : de 9 H à 12 H 30 et de 14 H à 17 H 30